Mise en ligne le 14 octobre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251014-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-10-2025
Publication le : 14-10-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 octobre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 3 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Brahim SAADI donnant pouvoir à Anne DROGO, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Pascale LUBIN, Madame Julie LADRET et Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Sébastien MAGNIER.

Monsieur René MARTIN est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-4.2-119

Recrutement d'agents pour accroissement temporaire d'activité pour les temps périscolaires - Service Vie scolaire - Modification d'un poste créé le 3 juillet 2025

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre des activités périscolaires pour l'année 2025-2026, compte tenu du nombre d'enfants accueillis en garantissant le taux d'encadrement, il convient de modifier un poste créé lors de la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2025.

Il rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur la période de 18 mois consécutifs.

Les agents recrutés seront nommés au 1er échelon du grade d'adjoint territorial d'animation (indice brut 367 / indice majoré 366).
Monsieur le Maire propose la suppression suivante :

- 1 poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 15h12min annualisées.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251014-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-10-2025
Publication le : 14-10-2025

Monsieur le Maire propose la création ci-dessous :

- 1 poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 9h41 annualisées. L'agent sera rémunéré sur la grille d'adjoint territorial d'animation à l'indice majoré 366.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2025-4.2-085 du Conseil municipal du 3 juillet 2025 ayant pour objet : Recrutement d'agents pour accroissement temporaire d'activité pour les temps périscolaires - Service Vie scolaire - Abrogation de la délibération n° 2025-4.2-071 du 22 mai 2025 ayant le même objet,

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Approuve** la suppression et la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation en accroissement temporaire d'activité telles que présentées ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 10 octobre 2025
Le Maire

